

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 15 Novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 1.1.1, 0.2, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.5), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 3.2), M. Emile BRIOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (jusqu'au 2.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.6), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Noiron : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 2.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : T. JAVAUX (à partir du 3.7), E. ALAUZET, T. BIZE (à partir du 1.1.6), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.3), C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 2.2), ML. DALPHIN (à partir du 1.1.1), D. DARD, C. DELBENDE (jusqu'au 0.3), C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.5), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du 0.2), C. MICHEL (jusqu'au 0.3), T. MORTON, R. REBRAB, K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.5), M. SEBBAH, I. SUGNY (jusqu'au 0.3), D. PAINEAU (à partir du 1.1.1), B. GAVIGNET, P. CORNE (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), JM. BOUSSET, J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 2.3),

Mandataires : A. AVIS (à partir du 3.7), C. THIEBAUT, C. LIME (à partir du 1.1.6), M. OMOURI, B. FALCINELLA (à partir du 3.3), F. PRESSE, P. GONON (jusqu'au 2.2), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), P. CURIE, E. MAILLOT (jusqu'au 0.3), A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.5), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 0.2), N. BODIN (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, S. WANLIN, G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.5), C. WERTHE, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), A. GROSPERRIN (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, J. LOUISON (à partir du 1.1.1), T. JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), F. BAILLY, A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 2.3)

Délibération n°2018/004443

Rapport n°3.4 - Maison Universitaire de l'Éducation - Soutien du Grand Besançon

Maison Universitaire de l'Education - Soutien du Grand Besançon

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Enseignement Supérieur »	Montant prévu au Budget 2018 : 100 000 € Montant de l'opération : 100 000 €

Résumé :

Dans la cadre de sa compétence Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, le Grand Besançon développe avec ses partenaires, ETAT, Université, Ecoles, acteurs économiques, Région, des projets structurants visant à conforter et développer notre pôle Enseignement Supérieur.

La future Cité des Savoirs et de l'Innovation, située au sein de l'hôpital St Jacques, accueillera notamment, dans cette droite ligne, la future Maison Universitaire de l'Education (MUE), portée par le Rectorat et l'Université et qui offrira un pôle de formation supérieure initiale et continue, ouvert sur le territoire, pour les futurs enseignants, les étudiants et les professionnels, en mettant à leur disposition les outils d'apprentissage, notamment numériques, de dernière génération.

Afin d'accélérer la réalisation de ce projet, il est proposé que le Grand Besançon soutienne par une subvention de 100 000 euros les études à finaliser pour ce faire.

I. Contexte

Dans le cadre de la fusion des Régions, les services de l'Etat déconcentrés ont été réorganisés. Il a été décidé en Bourgogne Franche Comté de centraliser à Besançon l'ensemble des services, directions et instances politiques liées à l'Education et à l'Enseignement Supérieur

C'est ainsi que le siège de la Comue, le Rectorat ou le CROUS régional ont été maintenus/développés à Besançon.

En parallèle, dans le cadre de sa stratégie Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, le Grand Besançon a renforcé et structuré ses collaborations techniques et politiques avec l'ensemble des acteurs universitaires, de l'éducation et de l'emploi et développé avec eux des projets autour d'intérêts partagés.

Des projets sont en cours pour développer et renforcer notre pôle enseignement supérieur, avec une démarche affichée et identifiée « SYNERGIE CAMPUS ».

C'est le cas du projet de Maison Universitaire de l'Education qui en est à ses prémices et pour lequel un soutien au cofinancement des études de faisabilité est demandé au Grand Besançon.

II. Le projet de MUE

Ce projet est piloté par Monsieur CHANET, Recteur

Il s'agit de regrouper au sein de la future Cité des Savoirs et de l'Innovation les bureaux du Rectorat, CANOPEE (antenne de diffusion et de formation au numérique dans les établissements scolaires) et l'ESPE (école de formation des professeurs des écoles) qui est un outil universitaire.

Ce projet est suivi par le Ministère de l'Education Nationale et celui de l'Enseignement Supérieur
Surfaces souhaitées : environ 12 000 m² (sous réserve de la mutualisation de certaines fonctions entre les différents services regroupés)

Budget envisagé : 60 à 70 millions d'euros

A/ Objectifs des études engagées et à poursuivre

- Avoir/produire sur le territoire, une « école » transitoire/laboratoire qui puisse être testée dans le cadre de la formation initiale/scolaire/supérieure et de la formation continue.
- Impliquer les habitants, les acteurs de l'éducation, l'agglomération et les partenaires locaux dans le projet MUE, en cohérence avec le projet du site St Jacques / Arsenal.
- Contribuer à la dynamisation de l'entrée du centre-ville de Besançon.
- Inscrire la MUE dans le grand projet CISI (cité internationale des savoirs et de l'innovation)
- Contribuer au rayonnement national et international de la ville / CAGB, ville universitaire.

B/ Description Action

Pour mémoire, les premières réalisations depuis le lancement du projet MUE sont :

- Séances de travail avec les services de la ville (urbanisme, mobilité et sports) dans le cadre des groupes de travail et de conception MUE (1^{er} semestre 2018).
- Inscription de la MUE dans le Projet de territoire de la CAGB : grand projet St Jacques, moteur d'une nouvelle dynamique en cœur d'agglomération
- Etude de co-design pour la MUE : lancée (Ap'Culture)
- Scan 3D du site et relevés par Drone : réalisés en vue du concours européen entre 3 écoles d'architecture d'Espagne, Allemagne, Belgique (projet européen BIM Game).
- 1^{er} événement avec la MUE sur le site Arsenal en septembre 2017 et en mai 2018 : journée de l'innovation pédagogique.
- Rédaction du Projet Scientifique et Pédagogique de la MUE : en cours.

L'étude de co-design, les scans et les relevés par drone seront des supports (réalité virtuelle, simulation, immersion 3D...) pour l'information et les démonstrations proposées aux partenaires, aux habitants et pour poursuivre les études de faisabilité de ce projet avec les partenaires du territoire.

C/ Ces études actions comprendront

- Un concours européen d'élèves en architecture (projet européen BIM Game),
- La création, d'un lieu identifié MUE, espace temporaire ou mobile, pour faciliter la visualisation du projet et sa conduite en mode codesign,
 - *le « pavillon » MUE : montrer / simuler et démontrer / impliquer.*

Le pavillon est un démonstrateur de la future MUE en termes de conception et de fonctionnement, d'expérimentation pédagogique et techno-pédagogique, d'évaluation et d'intégration de la MUE dans le projet urbain, notamment dans la CISI avec l'implication des acteurs de l'éducation, et des habitants dans la démarche.

Le 1^{er} lieu ou « pavillon » sera créé dès 2019.

Le second lieu, en extension du premier, sera conçu et réalisé en 2020 avec des établissements locaux dans le cadre d'un projet pédagogique collaboratif associant enseignants et élèves, en lien avec l'agglomération, un ou des laboratoires de recherche sur les aspects DD, matériaux durables, circuits courts, l'association Hop HopHop, et par exemple la maison de l'architecture.

Le lieu-pavillon, dès 2019, permettra aussi de contribuer aux événements de la ville, de l'agglomération en associant les acteurs de la MUE (exemples : livres dans la boucle, les petites fugues, les journées du patrimoine).

Modulaire, évolutif et éco-responsable, le pavillon devra pouvoir être aisément démonté (voire déplacé, en tout ou partie), afin de pouvoir déployer ce démonstrateur technologique dans d'autres lieux de l'agglomération, de la région (établissements scolaires, sites universitaires...) voire du territoire national ou de l'Arc jurassien (compte tenu des ambitions nationales et internationales de la MUE).

Le pavillon permettra de promouvoir la MUE et d'expérimenter le travail et la collaboration en mode « MUE » pour mettre en évidence les travaux réalisés notamment sur les environnements de travail, d'apprentissage et leurs impacts. L'adoption d'une structure modulaire et/ou modulable, permettrait de conserver, en permanence, la présence d'une vitrine technologique sur le site de l'Arsenal, tout en déployant, à des fins d'expérimentation, d'évaluation participative et de promotion, des démonstrateurs technologiques sur d'autres sites.

- Des études d'impact : évaluation objectivée de l'impact MUE en termes de publics, de flux sur le site : agents, étudiants, visiteurs, habitants, lien avec les questions de mobilité et lien entre les 3 pôles universitaires de la ville (Bouloie/Hauts de Chazal/ Arsenal)
- La communication / promotion du projet MUE en cohérence avec la CISI : impliquer les habitants – sciences citoyennes, les partenaires.

D/ Partenaires opérationnels de l'action :

Service urbanisme et mobilité de la ville de Besançon (lien projet CISI), pôle énergie FC, CHU, CROUS, Hop Hop Hop, AFEV.

E/ Echancier

Globalement sur 2019/ 2022 :

- 2019 : 1^{ère} structure MUE de type pavillon mobile et modulable, concept à formaliser, preuve de concept, test et valorisation.
- 2020 : extension de la structure en co-élaboration avec les partenaires et notamment les services de l'agglomération (urbanisme/énergie) et avec l'appui des établissements scolaires (projet pédagogique) ou de l'association Hop hop hop, des architectes.
- 2019 / 2020 : parallèlement des actions de promotion et de communication, lancement et conduite des études d'impact sur l'entrée de centre-ville.
- 2020/2022 : poursuite de l'action.

III. Budget

A/ Coût prévisionnel

Coût total de cette phase : 416 620 € dont 215 000€ de cofinancements

B/ Plan de financement prévisionnel (sur 2 ans : 2019/2020)

1. Dépenses :

- Concours européen d'étudiants en architecture et suites /compléments = 56 k€ (15 k€ + 24 k€ déplacements étudiants + 7k€ événement + productions intellectuelles environ 10 k€).
- Vitrine/ pavillon MUE + aménagements = 150 k€ (1^{er} pavillon -2019- et 2nd en 2020, conçu et réalisé / projet pédagogique enseignants / élèves et labos / DD)
- Etudes d'impact et flux (agents/étudiants/visiteurs/habitants) : 20k€
- Communication / promotion /diffusion : 30 k€ (supports et outils de communication).
- Co-design : 40 620 €
- Suivi du projet sur 2 ans (bureau exécutif MUE – rectorat, UFC, Canopé) = 120 k€, soit 1 ETP sur 2 ans

2. Recettes :

- Bureau exécutif MUE = 120 k€ (1 ETP sur 2 ans)
- CPER (étude co-design) = 40 620 €
- Co financements acteurs publics locaux (la Région pourrait être sollicité) = 215 000 € dont 100 000 euros Grand Besançon en 2018
- Europe = 41 k€

M. P. CURIE(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 100 000 € au Rectorat pour le co-financement des études de faisabilité pour la future Maison Universitaire de l'Education,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 NOV. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dont le siège est 4 rue Gabriel Plançon - La City, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 15 novembre 2018, ci-après désignée la CAGB,

Et :

Le Rectorat de Bourgogne Franche Comté, représenté par Monsieur Jean Francois CHANET, Recteur, dont le siège est 10 rue de la Convention – 25 000 BESANCON, dûment habilité, ci-après désigné le Rectorat,

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet le co financement des études de faisabilité de la future Maison Universitaire de l'Education, projet qui s'intègre pleinement dans la stratégie de confortement et soutien au développement du pôle Enseignement Supérieur Recherche Innovation que porte le Grand Besançon dans le cadre de sa compétence ESRI ;

Article 2 - Exécution

Le Rectorat s'engage à utiliser les financements apportés par le Grand Besançon pour réaliser ces études telles qu'elles sont décrites dans le rapport présenté aux élus et à en rendre compte semestriellement au Grand Besançon

Article 3 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prend fin au 31 décembre 2019.

Article 4 - Calcul de la subvention

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon attribue au Rectorat une subvention forfaitaire de 100 000 euros pour le cofinancement du programme d'études présenté.

Article 5 – Modalité de versement

Le versement de la subvention se fera en une seule fois après signature de la présente convention par chacune des parties et visa du contrôle de légalité.

Article 6 – Obligations du bénéficiaire

Le rectorat s'engage à présenter à la CAGB le rendu compte des études de faisabilités ainsi que le bilan comptable à l'issue de l'opération.

Article 7 - Résiliation

L'inobservation par le Rectorat de l'une des clauses stipulées dans le présent document pourra entraîner la résiliation de la convention et le reversement de tout ou partie des sommes versées.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires le

Pour le RECTORAT,
Le Recteur,

Jean Francois CHANET

Pour la CAGB,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU